



République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95

Mail : mairie@la-bastidonne.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à vingt heures quinze, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Emma LEON, maire**.

Étaient Présents : Mme LEON Emma, Mr DECUIGNIERES Jacques, Mr LEVANTIS Éric, Mr BARBANT Jean-Charles, Mme HAFAFSA Amelle, Mr DELESCLUSE Thierry, Mr HAYEK Alexandre, Mr GRELET Gérard, Mr MARTIN Vincent, Mme PETIT Laurence, Mme Vincent Laure, Mr SERVIERE Hugues et Mr NERVI Thomas.

Excusés et ayant donné pouvoir : Mme PEREIRA Sandrine

Absents : Mme LOMBARD Lou

Secrétaire de séance : Mr HAYEK Alexandre

VU le code général des collectivités territoriales,

Mme la maire propose l'affectation du résultat suivant :

N°025_2024

Objet : *Affectation du résultat 2023*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Pour Rappel :

- Déficit reporté de la section Investissement de l'année 2022 :

-94 634.23 €

- Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année 2022 :

343 117.78 €

Soldes d'exécution 2023 :

- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section d'investissement de :

327 422.86 €

- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :

224 870.59 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : **312 604.20 €**

- En recettes pour un montant de : **240 002.00 €**

Besoin net de la section d'investissement :

- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **0 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

-Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **0 €**

-Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **567 988.37 €**



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département du Vaucluse
F- 84120 La Bastidonne

Tél : 04.90.09.63.95
Mail : mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 26/04/2024

ID : 084-218400109-20240423-025_2024-DE

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité les inscriptions précitées au budget 2024, soit :

Total à inscrire au compte 001 en dépense :	- 94 634.23 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	567 988.37 €
Restes à réaliser à inscrire en inv. Dépenses :	312 604.20 €
Restes à réaliser à inscrire en inv. Recettes :	240 002.00 €

Alexandre HAYEK
Secrétaire de séance.



Fait à La Bastidonne,
Le 10 avril 2024,
LEON Emma, Maire